

Enseignement de la Religion à l'Ecole publique Au collège et au lycée



Journée pédagogique

Mardi 29 mai 2018

Espe de Sélestat



L'enseignement
républicain
des religions

Formation
exceptionnelle
réservée aux
Profs De Religion
de l'académie
de Strasbourg

Trouver la clé
pour faire passer
d'un croire-savoir
à un savoir croire

Programme et
Informations pratiques
au dos de cette feuille

Avec

**MAURICE
SACHOT**

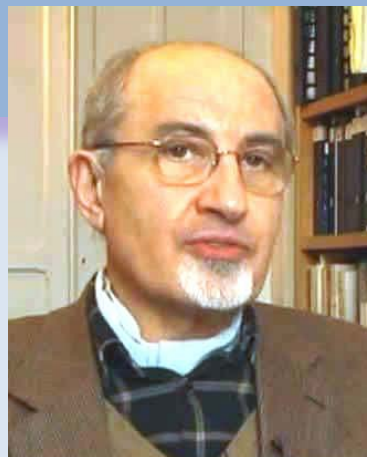
professeur émérite de
l'Université Strasbourg

Professeur de latin et de grec à la faculté de théologie catholique de Strasbourg, Maurice Sachot traduit et édite des textes grecs, en particulier les plus anciennes homélies chrétiennes. En 1990, il se tourne vers les sciences de l'éducation, toujours à l'université de Strasbourg. Il publie plusieurs livres sur l'enseignement du français et la pratique didactique, mais aussi sur les origines du christianisme et sur les modalités de son expansion.

Enseignement de la Religion à l'Ecole publique

Au collège et au lycée

L'enseignement républicain des religions



**Avec
Maurice
Sachot**

Programme

- 9h00 : Accueil
- 9h30 : Comment les latins inventent la notion de religion ?
(30 mn d'exposé suivie de 20 mn d'échange)
- 10h20 : Comment le christianisme devient une religion ?
(30 mn d'exposé suivie de 20 mn d'échange)
- 11h10 : Pause
- 11h40 : Comment éviter l'ethnocentrisme ?
(30 mn d'exposé suivie de 20 mn d'échange)
- 12h30 : Pause méridienne
- 13h30 : Passer d'une certitude tenue pour objective
à une conviction tenue pour subjective
(30 mn d'exposé suivie de 20 mn d'échange)
- 14h20 : Faire passer d'un croire-savoir à un savoir croire
(30 mn d'exposé suivie de 20 mn d'échange)
- 15h10 : Pause
- 15h30 : Temps d'appropriation
- 16h20 : Conclusion
- 16h30 : Fin de la journée

Lieu de la formation

ESPÉ – 1 rue Froehlich - 67604 SÉLESTAT
(parking par la rue du Sand – D21)

Un ordre de mission est expédié à chaque PDR
pour cette formation organisée par le service
en lien avec le rectorat.

Repas tiré du sac

Le service prend en charge les boissons

www.ere-oca.com / contact@ere-oca.com

Service Diocésain de l'Enseignement de la Religion à l'Ecole
15, rue des Écrivains
67000 STRASBOURG
03 88 21 11 86

L'enseignement des religions à l'école publique est tiraillé entre deux autorités : l'autorité religieuse et l'autorité républicaine. En Alsace et en Moselle, statutairement, cet enseignement est confessionnel. Alors, peut-il être dispensé de façon laïque ? Pour aborder cette question, nous devons nous plonger dans le concept "d'instance instituante", qui permet de mieux saisir ce qu'est fondamentalement une religion et une République laïque. Ce concept permet également de comprendre pourquoi elles sont antinomiques et pourquoi, aussi, il est possible et indispensable en République laïque d'installer le fait religieux dans les programmes scolaires. Une nécessité, si l'on estime que la finalité de l'éducation est non d'inculquer des certitudes aux enfants mais de les instruire, de manière qu'ils soient en mesure de devenir des adultes libres et responsables, capables de décider pour eux-mêmes et avec les autres ce qui est bien pour eux comme pour tous. Cette finalité devient possible, si l'on accepte de passer d'une certitude tenue pour objective à une conviction tenue pour subjective, autrement dit ne pas confondre vérité et opinion, et si l'on se donne comme objectif de faire passer d'un croire-savoir à un savoir croire.